

SAFETY DATA SHEETS

This SDS packet was issued with item:

076036503

The safety data sheets (SDS) in this packet apply to one or more components included in the items listed below. Items listed below may require one or more SDS. Please refer to invoice for specific item number(s).

076036511

Fiche de données de sécurité

Section 1 - Identification du produit chimique et de l'entreprise

Nom du produit : Orange Solvent

Identification de l'entreprise :

Reliance Dental Mfg., LLC.

5805 W. 117e place

Alsip, IL 60803

Pour des informations sur le produit, appelez le : 708-597-6694

Pour des informations médicales, appelez le : 800-535-5053

Section 2 - Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classe de danger – Physique, Santé, Environnemental

Sensibilisateur de la peau

Irritation cutanée

Catégorie

1

2

Éléments d'étiquetage – Pictogrammes, Mentions d'avertissement, Mentions de danger, Déclaration de mise en garde et Informations supplémentaires



Mention

Avertissement

d'avertissement :

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée

H317 Peut causer une réaction cutanée allergique

H335 Peut causer une irritation des voies respiratoires

Déclaration de mise en garde- Prévention, réponse & élimination

P264 Bien se laver le visage, les mains et la surface cutanée exposée après avoir manipulé le produit

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec du savon et de l'eau

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou sur les cheveux) : Retirer/enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau / se douche

Section 3 - Composition, informations relatives aux ingrédients

Composants dangereux	Cas n°	Pourcentage	Classifications SGH
d-limonène	5989-27-5	65 à 75	Corrosion/irritation de la peau(H315) 2
Huile blanche 90	8042-47-5	25 à 35	Sensibilisateur de la peau (H317) 1 Corrosion/irritation de la peau(H315) 2 Sensibilisateur de la peau (H317) 1

Section 4 - Mesures de premiers secours

Conseils généraux	Fournir la FDS au personnel médical pour le traitement.
Inhalation :	Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
Contact avec les yeux :	Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer à l'eau tiède pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation, contacter un médecin.
Contact avec la peau :	Rincer abondamment à l'eau tiède, suivi d'un lavage soigneux de la zone affectée avec de l'eau et du savon. Si l'irritation, la rougeur ou l'enflure persiste, contacter immédiatement un médecin.
Vêtements :	Retirer les vêtements contaminés, les laver abondamment avant réutilisation.
Ingestion :	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Se rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. Fournir une estimation de l'heure à laquelle la matière a été ingérée et de la quantité de substance avalée. Consulter immédiatement un médecin.

Section 5 - Fire Fighting Measures

Moyens d'extinction appropriés : Chimique (résistante à l'alcool) mousse, produit chimique sec ou dioxyde de carbone. Prudence : Le dioxyde de carbone déplace l'air dans les espaces confinés et peut créer une atmosphère pauvre en oxygène.

Agents d'extinction inappropriés : La pulvérisation d'eau ou le jet d'eau peuvent ne pas être efficaces.

Dangers spécifiques résultant du produit chimique : Ne pas utiliser d'eau à plein jet pour éviter la propagation du feu. En cas d'incendie, les éléments suivants peuvent être libérés : monoxyde de carbone ©, dioxyde de carbone (CO₂), fumée, suie.

Conseil pour pompiers : Les vapeurs peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et les voies respiratoires. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome (ARA) et une tenue de feu complète.

Section 6 - Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Le produit est glissant en cas de déversement. Isolez la zone dangereuse. Refuser l'entrée au personnel inutile et non protégé.

Précautions environnementales Éviter des fuites ou déversements dans l'avenir. Tenir à l'écart des égouts, des eaux de surface et souterraines et du sol. Informer les autorités concernées en cas de fuite dans les cours d'eau ou dans le système de canalisation. Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations ou dans l'eau de surface ou dans la nappe phréatique.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer la zone de déversement et boucher les contenants qui fuient au besoin pour empêcher la propagation de la matière déversée. Absorber le liquide avec un matériau approprié tel que de la saleté ou du sable. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser un équipement conçu pour être utilisé autour de matériaux combustibles. Placer dans un conteneur d'élimination approprié.

Section 7 - Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité

Conseils pour une manipulation en toute sécurité :

Utiliser un équipement de protection individuelle tel que mentionné sous "Contrôle de l'exposition, protection personnelle". Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Maintenir le conteneur bien fermé après chaque utilisation. Éviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau. Utiliser une bonne hygiène personnelle et un entretien ménager. Après utilisation, se laver les mains et la peau exposée avec de l'eau et du savon. Ne pas manger, boire, ou fumer lors de la manipulation du produit.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage :

Conserver le contenant dans un endroit frais et sec, à l'abri de la lumière directe du soleil, de la chaleur, des étincelles, des flammes, d'autres sources lumineuses ou de sources de chaleur intense. Maintenir le conteneur bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. L'air doit être exclu des conteneurs partiellement remplis en le déplaçant avec de l'azote ou du dioxyde de carbone. Ne pas couper, percer, meuler ou souder à proximité de ce conteneur.

Section 8 - Mesures de contrôle de l'exposition, protection individuelle

Ingrédients avec valeur limite nécessitant une surveillance sur le lieu de travail :

AGW (Germany) : CAS 5989-27-5, (R)-p-mentha-1.8-diene
110 mg/m³, 20 ppm, 2 (II) DFG, Sh, Y
Norme AIHA : 8 heures MPT= 30ppm

Contrôles techniques

La ventilation normale de la pièce est généralement adéquate. Fournir une ventilation par aspiration ou d'autres contrôles techniques pour maintenir la concentration dans l'air en dessous des limites réglementaires. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes

Contrôles de l'exposition :

Mesures générales de protection et d'hygiène : Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction de la concentration. Tenir loin de denrées alimentaires, des boissons et des fourrages. Immédiatement enlever tout vêtement sali ou contaminé. Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection des yeux/du visage :

Lunettes de protection hermétiques selon EN 166:2001

Protection de la peau :

Une protection préventive de la peau par l'utilisation d'agents de protection de la peau est recommandée. Utiliser des gants protecteurs. Matériau des gants : La sélection des gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres marques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Comme le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit être vérifiée avant l'application. Temps de pénétration du matériau des gants : >480 minutes à une épaisseur de couche de 0,425 mm (Sol-Vex (37-695) d'Ansell). Pour le contact permanent des gants fabriqués dans les matériaux suivants conviennent : Caoutchouc nitrile, NBR (par exemple, produit suivant Sol-Vex (37-695) d'Ansell). Comme protection contre les éclaboussures, des gants fabriqués dans les matériaux suivants conviennent : Gants en PVC.

Protection respiratoire :

Protection respiratoire adaptée : Classe de filtre A2 (couleur marron). Utiliser les règles d'application des systèmes de protection respiratoire.

Section 9 - Propriétés physiques et chimiques

Apparence :	Clair
Couleur :	Liquide incolore à jaune pâle
Odeur :	Fort arôme d'orange
État physique :	Liquide à 20°C (68°F)
pH :	SO
Point d'ébullition :	176°C (348,8°F)
Point de fusion :	-96°C (-141°F)
Gravité spécifique :	0,838 à 0,843 à 25°C (77°F)

Indice de réfraction :	1,471 à 1,474 à 20°C (68°F)
Rotation optique :	+96,00° à +104,00°C à 25°C (77°F)
Pression de vapeur :	<2 mmHg à 20 °C)(68°F)
Densité de vapeur :	4,7 (Air = 1)
Temp. de décomposition :	SO
Viscosité :	0,923 cP à 25 °C (77 °F)
Point éclair (Creuset fermé) :	>43°C (>109°F)
Limites inflammables :	0,7% LL : 6,1% LSE
Température d'auto-inflammation :	237°C (459°F)
Solubilité dans l'eau :	Miscible
Taux d'évaporation :	0,2 (BuAc=1)
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Kow=4,23 (pour d-limonène)
Autres informations :	Aucun n'est répertorié

Section 10 - Stabilité et réactivité

Réactivité :	Danger minimal
Stabilité chimique :	Stable
Possibilité de réactions dangereuses :	Aucun
Conditions à éviter :	Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes
Matériaux incompatibles :	Agents oxydants forts et acides forts, y compris les argiles acides, les peroxydes, les halogènes, le chlorure de vinyle et le fluorure d'iode Penta.
Produits de décomposition dangereux :	Les oxydes de d-limonène, qui peuvent résulter d'un stockage et d'une manipulation inappropriés, sont connus pour provoquer une sensibilisation cutanée. Aucune décomposition s'il est stocké correctement.

Section 11 - Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Effets aigus :	Le d-limonène s'est avéré avoir une faible toxicité orale (DL50> 2 g/kg) lorsqu'il est testé sur des rats et une faible toxicité cutanée (DL50> 5 g/kg) lorsqu'il est testé sur des lapins. Peut être fatal si ingéré ou par pénétration des voies respiratoires. Une CL50 n'est pas établie. L'inhalation peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Le produit est un irritant cutané. Le produit peut provoquer une sensibilisation par contact cutané.
Effets chroniques :	Ce produit n'est pas classifié pour la toxicité à dose répétée. Ce produit n'est pas classé comme cancérigène par le CIRC ou les États-Unis ACGIH, NTP ou OSHA. Il n'a pas été démontré que ce produit produit des modifications génétiques lorsqu'il est testé sur des cellules bactériennes ou animales. Ce produit ne contient pas de toxines connues pour la reproduction ou le développement.
Voies d'exposition probables :	Inhalation, peau et contact avec les yeux
Symptômes :	Irritation de la peau et sensibilisation cutanée. Peut être fatal si ingéré ou par pénétration des voies respiratoires. L'inhalation peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.
Organes cibles :	Yeux, le système respiratoire et la peau

Section 12 - Informations écologiques

Toxicité :	Selon la classification officielle ce produit peut être très toxique pour la vie aquatique. Cependant, en raison des propriétés physiques du produit (densité et volatilité), il ne restera pas dans l'environnement pendant une période prolongée. CL50 (poisson et daphnia) = 0,1 to 1 mg/L (par dossier REACH).
Persistance et dégradabilité :	Le d-limonène est classé comme facilement biodégradable.
Potentiel bio-accumulatif :	La moyenne géométrique de trois FBC prédits pour le d-limonène est de 683, c'est-à-dire BCF = < 2000 L/kg.
Mobilité dans le sol :	Les extraits d'agrumes se volatilisent rapidement. On s'attend à ce que les extraits d'agrumes se volatilisent du sol ou de l'eau dans l'air et s'oxydent en dioxyde de carbone en présence de la lumière du soleil.
Résultats des évaluations PBT et vPvB :	Le d-limonène est facilement biodégradable, et son BCF prévu est de 683 L/kg. Toutes les CE50/CL50 aquatiques sont supérieures à 0,1 mg/L, par conséquent le d-limonène ne doit pas être considéré comme toxique pour l'environnement. D-Limonen n'est pas PBT.
Autres effets indésirables :	Aucun.

Section 13 - Considérations d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Le recyclage est fortement préféré à l'élimination ou au brûlage. En cas d'élimination, veuillez le faire conformément à la réglementation officielle de votre région. Gardez à l'esprit que ce produit ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères. Ne pas laisser le produit pénétrer les canalisations, car il peut être préjudiciable à la vie aquatique. Catalogue européen des déchets : par exemple. 02 03 03 déchets provenant de l'extraction de l'avit.

Recommandations : Bien vider les emballages contaminés. Les emballages peuvent être recyclés ou réutilisés après un nettoyage approfondi et approprié. Notez que cet emballage ne peut pas être nettoyé et éliminé de la même manière que le produit.

Solides humidifiés : (par exemple, Catalogue européen des déchets par ex. 15 02 02 Matériaux de filtration et d'absorption contaminés par des agents dangereux.

Section 14 - Informations de transport

<u>Agence</u>	<u>Nom d'expédition exact</u>	<u>Numéro ONU</u>	<u>Groupe d'emballage</u>	<u>Classe de danger</u>
DOT	Non réglementé, N.S.A.			
IATA	Non réglementé, N.S.A.			
IMDG	Non réglementé, N.S.A.			

Section 15 – Informations réglementaires

Loi de 1986 sur la sécurité de l'eau potable et des substances toxiques de l'État de Californie

(Proposition 65) : **AVERTISSEMENT !** Ce produit contient les produits chimiques suivants qui sont répertoriés par l'État de Californie comme étant cancérigènes ou toxiques pour la reproduction : - Aucun

Réglementations des États-Unis sur le droit à l'information : Aucun

Pays	Réglementations	Tous les composants répertoriés
	EINECS	Non
	SARA Catégories de dangers	Non
	TSCA Inventaire	Non

Section 16 - Informations supplémentaires

Classification du système d'information sur les matières dangereuses (HMIS)		Association nationale de protection contre les incendies (NFPA) Cote de danger HMIS & NFPA	
SANTÉ	1	SANTÉ	0
INFLAMMABILITÉ	1	INFLAMMABILITÉ	1
RISQUES PHYSIQUES	0	INSTABILITÉ	0
PROTECTION PERSONNELLE	0		

Cote de danger HMIS & NFPA

*= Danger chronique pour la santé

0 = NON SIGNIFICATIF

1 = LÉGER

2 = MODÉRÉ

3 = ÉLEVÉ

B = Gants et lunettes de sécurité ou lunettes chimiques.

Les informations ci-dessus sont considérées comme exactes et représentent les informations dont nous disposons actuellement. Cependant, nous n'offrons aucune garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, en ce qui concerne ces informations, et nous n'assumons aucune responsabilité résultant de leur utilisation. Les utilisateurs doivent faire leurs propres recherches pour déterminer l'adéquation des informations à leurs fins particulières. En aucun cas, Reliance Dental Mfg. Co. ne pourra être tenu responsable des réclamations, pertes ou dommages d'un tiers ou de la perte de profits ou de tout dommage spécial, indirect, accidentel, consécutif ou exemplaire, quelle qu'en soit la cause, même si l'utilisateur a été avisé de la possibilité de tels dommages.

Révisé le 6 Janvier 2022